



Lettre de dénonciation

Par Choup

Bonjour,

Une collègue chef de service a su par notre direction qu'une lettre l'incriminant sur divers sujets a été envoyée conjointement à la direction, inspection du travail et médecine du travail. Elle a demandé une copie de la lettre pour savoir ce qu'on lui reproche, elle n'a toujours rien.

La lettre a été écrite que par une minorité de salariés (selon les dires de la direction). Est-elle en droit de demander cette lettre ? Avec ou sans les noms ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par kang74

Bonjour

Elle n'a aucun droit d'avoir connaissance d'un courrier dont elle n'est pas destinataire, et je serai elle, je tempérerai mes ardeurs à ce sujet en "exigeant" quoi que ce soit.

Elle aura connaissance des faits reprochés lors d'un entretien et/ou après enquête, si l'employeur le juge utile.

Il peut très bien estimer qu'il n'y a pas lieu de mettre en place des actions s'il estime que les faits reprochés sont normaux dans le cadre du management d'équipe ou proposer une formation en communication si le problème est là.